

Analyse de l'aménagement paysager par espace d'une commune

Laura POINSOTTE
Chargée de mission



Ordre du jour

- Les entrées de commune
- Les espaces publics principaux
 - Places de mairie et **d'église**
 - Autres établissements publics (poste ; école ; office du tourisme)
- Les lieux de commémoration
 - Eglises
 - Cimetières
 - Monuments aux morts...
- Les lieux à forte fréquentation
 - Parcs et jardins publics
 - Squares, aires de jeux
 - Jardins récréatifs et collectifs
- Les axes de communication
 - Routes, chemins ruraux et tour de ville

Les entrées de commune

Aménagement paysager par espace

Entrées de commune

Les entrées de commune constituent :

- ❖ des lieux de passage et de représentation ;
- ❖ **une transition entre l'agglomération et son environnement ;**
- ❖ **l'image de la commune.**

Répondre à des objectifs
d'aménagement :

- ❖ Annoncer et identifier le territoire ;
- ❖ Mettre en valeur le paysage ;
- ❖ Accueillir et sécuriser le visiteur.



Entrées de commune

La mise en valeur :

➤ **Visibilité :**

- **Couper les bas côtés enherbés avant l'entrée ;**
- Créer une porte de verdure ;
- Adapter les essences végétales à la hauteur du panneau ;
- Veiller à la propreté des entrées (panneau, déchets).



Entrées de commune

La mise en valeur :

➤ Fleurissement :

- Eviter les suspensions et les petits massifs ;
- Adapter le fleurissement au lieu, au paysage ;
- Garder un aspect naturel en privilégiant les espèces locales.



Les espaces publics

Aménagement paysager par espace

Espaces publics

a) Les places communales, d'église et de mairie

Lieux d'accueil et de vie en collectivité très fréquentés :

- Lier aux événements festifs, à l'éducation et à la culture ;
- Favoriser l'accessibilité, le mobilier urbain et le végétal ;
- Contribue à l'image de la commune.



Espaces publics

a) Les places communales, d'église et de mairie

La mise en valeur :

❖ Aménagement

- ❖ Privilégier une place piétonne ;
- ❖ Offrir un cadre agréable, rassurant, propice à la rencontre ;
- ❖ **Mettre en valeur l'architecture des bâtiment ;**



Espaces publics

a) Les places communales, d'église et de mairie

La mise en valeur :

❖ Fleurissement

- ❖ Préserver les espaces enherbés, le patrimoine arboré ;
- ❖ Adapter les compositions florales à l'architecture du lieu ;
- ❖ Créer des massifs d'espèces vivaces locales.



Espaces publics

a) Les places communales, d'église et de mairie

La mise en valeur :

- ❖ Accueil de la biodiversité
 - ❖ Installation d'un hôtel à insectes (massif de prairie fleurie)
 - ❖ Pose de nichoirs (oiseaux, chauves-souris)
 - ❖ Aménager un massif par les enfants de la commune.



Espace publics

b) Les autres établissements publics (école, poste)

La même attention doit être apportés à ces espaces :

- ❖ Aménagement / Fleurissement

- ❖ Soigner les abords ;

- ❖ Adapter les compositions florales à l'architecture du lieu ;

- ❖ Choisir un mobilier adapté (qualité, esthétique).



Les lieux de commémoration

Aménagement paysager par espace

Lieux de commémoration

a) Les églises

Lieux symboliques du patrimoine :

- **Concilier l'aménagement des abords avec l'aspect esthétique et fonctionnel ;**
- Avoir une entrée accueillante et spacieuse ;
- **Adapter l'entretien des espaces verts et arborés.**



Lieux de commémoration

a) Les églises

La mise en valeur :

- ❖ Limiter le nombre de places de stationnement (accès PMR);
- ❖ **Aménager le parvis de l'église ;**
- ❖ Créer des massifs assez denses.



Lieux de commémoration

a) Les églises

La mise en valeur :

- ❖ Accueil de la biodiversité

- ❖ Clocher d'église : lieu propice à la pose de nichoirs d'Effraie des clochers.

- ❖ Espaces verts : réalisation d'un jardin récréatif.



Lieux de commémoration

b) Les cimetières

Lieux spécifiques dans le patrimoine des espaces verts :

- Les entrées et les abords doivent être soignés ;
- **L'aménagement intérieur doit être entretenu ;**
- La composition doit accompagner et aider les visiteurs au recueillement ;
- La gestion doit répondre aux exigences du public qui très **souvent n'accepte pas la cohabitation entre le végétal et les sépultures.**

⇒ Evolution des cimetières paysagers.

Lieux de commémoration

b) Les cimetières

La mise en valeur :

❖ Aménagement / Entretien

- ❖ Evolution des pratiques de gestion (Zéro phyto) ;
- ❖ Ne pas bitumer, ni imperméabiliser les surfaces ;
- ❖ Equiper le cimetière de bancs, poubelles, points déchets verts ;
- ❖ Jardin du souvenir.



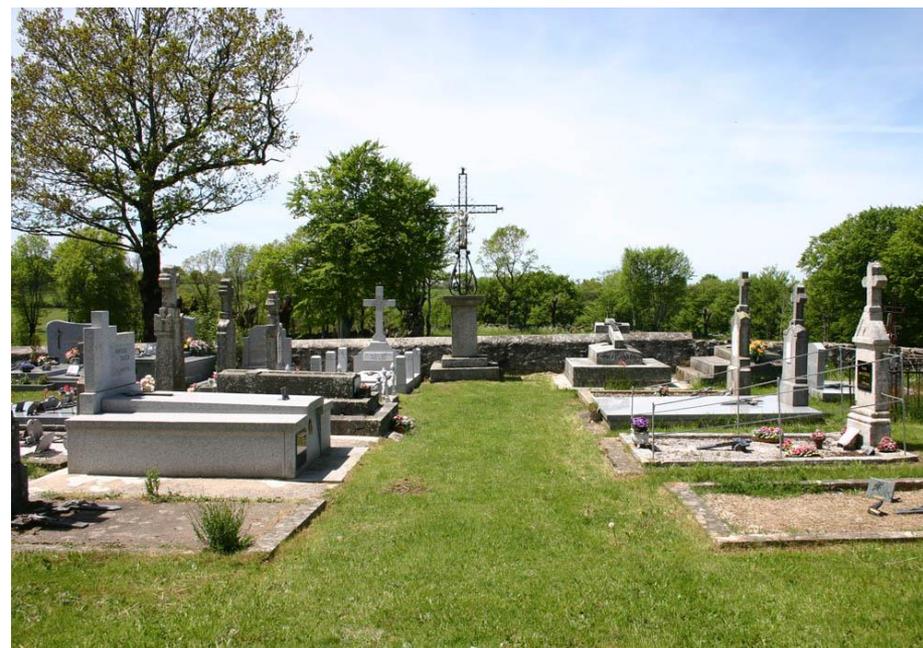
Lieux de commémoration

b) Les cimetières

La mise en valeur :

❖ Fleurissement

- ❖ Préserver et entretenir le patrimoine arboré et arbustif ;
- ❖ Réintroduire le végétal en engazonnant les allées ;
- ❖ **Créer des massifs de vivaces et d'arbustes fleuris.**



Lieux de commémoration

b) Les cimetières

La mise en valeur :

- ❖ Accueil de la biodiversité
 - ❖ Zone peu fréquentée : semer de la prairie fleurie (insectes, papillons)
 - ❖ Pose de nichoirs (oiseaux, chauves-souris)
 - ❖ Installer un pierrier.



Lieux de commémoration

c) Les monuments aux morts

Situés sur la place ou à proximité des églises.

→ leur position et moins évidente (carrefour, angle de rue...)



Monument aux morts peu fleuri mais bien positionné.



Monument aux morts surexposé à la voirie, difficile d'accès.

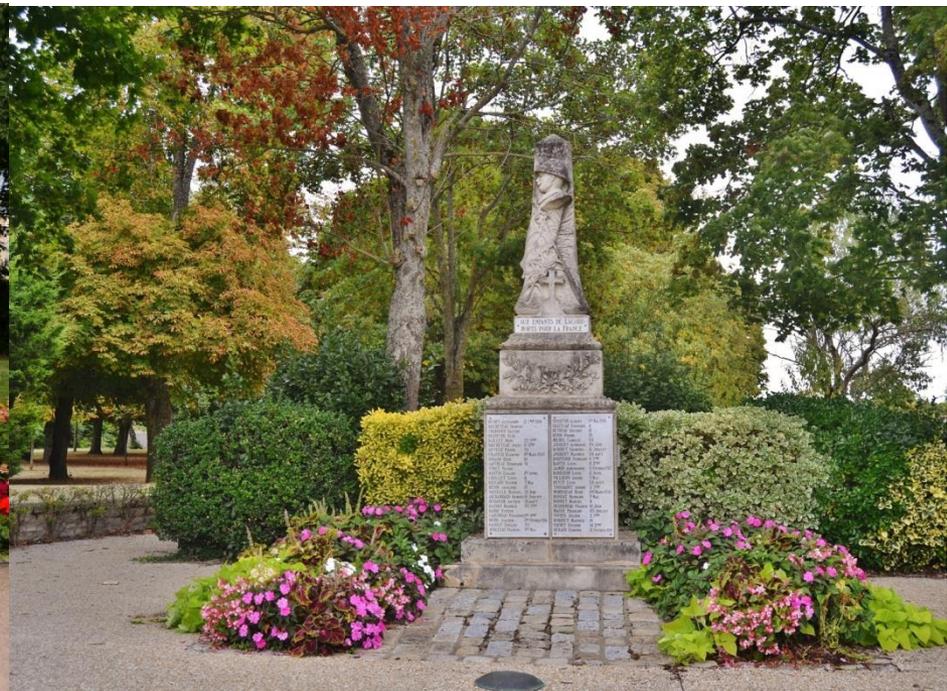


Lieux de commémoration

c) Les monuments aux morts

La mise en valeur :

- ❖ **Lieu adapté pour l'implantation d'un nouveau monument ;**
- ❖ Créer un arrière plan végétalisé ;
- ❖ Soigner le pourtour et le socle du monument.



Les lieux à forte fréquentation

Aménagement paysager par espace

Lieux à forte fréquentation

a) Les parcs et jardins

Lieux très appréciés par le public :

- Pratiquer des activités ludiques, sportives, de détente et de découverte de la botanique ;
- **Prendre le temps d'observer et d'apprécier son environnement ;**
- Communiquer sur le paysage ou la nature.



Lieux à forte fréquentation

a) Les parcs et jardins

La mise en valeur :

❖ Aménagement

- ❖ Soigner les abords et mettre en avant les entrées ;
- ❖ Préserver le patrimoine boisé ;
- ❖ Adapter l'aménagement paysager selon l'histoire et l'usage.



Lieux à forte fréquentation

a) Les parcs et jardins

La mise en valeur :

- ❖ Accueil de la biodiversité
 - ❖ Créer ou restaurer une mare
 - ❖ Installation de nichoirs ;
 - ❖ Poser un hôtel à insectes ;
 - ❖ **Semer de la prairie fleurie...**



Lieux à forte fréquentation

b) Les squares et aires de jeux

La même attention doit être apportés à ces espaces :

❖ Aménagement

- ❖ Soigner les abords ;
- ❖ Préserver le patrimoine boisé ;
- ❖ Choisir un mobilier adapté (qualité, esthétique)



Lieux à forte fréquentation

c) Les jardins récréatifs et collectifs

Pour accéder à la pratique du jardinage, développement de :

❖ Jardins familiaux : une parcelle par famille pour produire leurs propres légumes, fruitiers, fleurs (convivialité) ;

❖ Jardins partagés : parcelle **unique pour l'ensemble des citoyens d'une commune** (ludique, alimentaire)



Lieux à forte fréquentation

b) Les jardins récréatifs et collectifs

❖ **Jardins d'insertion :**
l'insertion sociale par la
pratique du jardinage.

❖ **Jardins médiévaux :** mélange
de plusieurs espaces de
culture de différentes variétés
de légumes et fleurs.



Les axes de communication

Aménagement paysager par espace

Axes de communication

Les axes principaux (routes, avenues, ruelles) :

- ❖ Traversent les centres de commune et relient les espaces et quartiers entre eux :
- ❖ Nécessitent un aménagement paysager particulier ;
- ❖ Une végétalisation des infrastructures : une ambiance paysagère, des corridors écologiques.

De nombreux chemins secondaires

- ❖ Chemins historiques, de tour de ville, sentiers de randonnés ;
- ❖ **Parfois laissé à l'abandon ;**
- ❖ Voies de circulation douce à fort potentiel touristique.

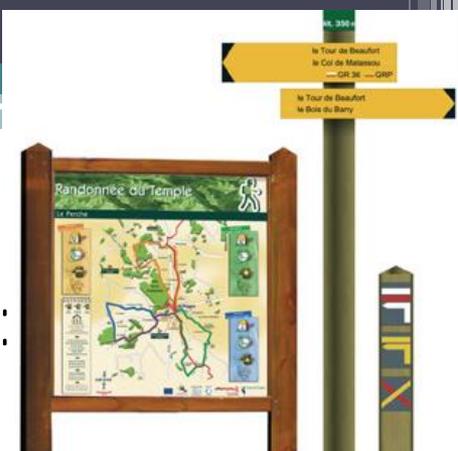


Axes de communication

La mise en valeur des chemins secondaires:

➤ Visibilité :

- Prendre en compte ces accès dans les projets d'aménagements;
- Restaurer et réhabiliter l'usage de certains chemins (voie ferrée désaffectée, sentier de randonnée) ;
- Revaloriser ces accès en les entretenant (entretien, mobilier) ;
- Informer sur leur histoire, leur intérêt écologique (panneaux).



Axes de communication

La mise en valeur :

➤ Accueil de la biodiversité :

- Chemins ruraux : zones de refuges pour la flore et la faune ;
- Voies ferrées abandonnées : bio-corridors écologiques ;
- Appliquer la gestion différenciée :
 - Fauche de sécurité du bord de chaussée
 - Reste du bas-côté en libre évolution (prairie fleurie) : 1 passage / an



Conclusion

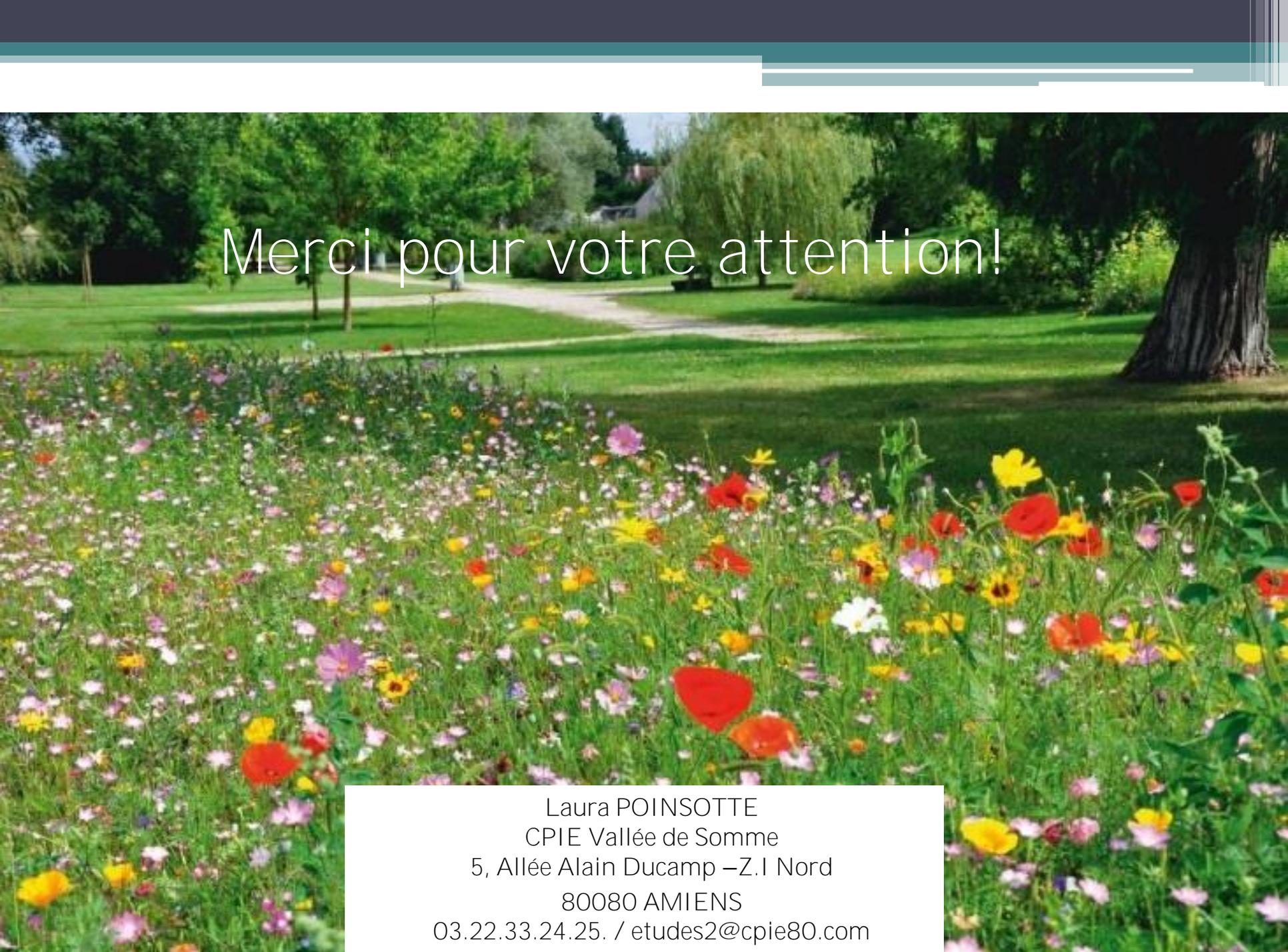
Une commune possède de nombreux espaces :

- ✓ Espaces publics (mairie, poste, écoles...)
- ✓ Lieux de commémoration (église, cimetière...)
- ✓ Lieux à forte fréquentation (parcs, jardins, aire de jeux...)
- ✓ Zones **d'activité** ;
- ✓ Espaces naturels (bois, prairie, marais...)
- ✓ Axes de communication (routes, chemins, sentiers...).

⇒ Veiller à la pertinence de **l'aménagement** paysager et de la gestion de **l'espace** concerné ;

⇒ Valoriser la qualité paysagère des lieux (patrimoine arboré, compositions forales) ;

⇒ Appliquer une gestion raisonnée et respectueuse de **l'environnement** et de la santé des usagers.



Merci pour votre attention!

Laura POINSOTTE
CPIE Vallée de Somme
5, Allée Alain Ducamp – Z.I Nord
80080 AMIENS
03.22.33.24.25. / etudes2@cpie80.com